

Rapport de cartographie par pays pour le Montenegro et pour la Pologne en vue d'identifier le potentiel d'extension des itinéraires culturels existants ainsi que les thèmes émergents pour de nouveaux itinéraires

Deadline to submit the reports: 1 December 2020.

Le Secrétariat de l'APE recherche actuellement deux experts indépendants, un expert pour le Monténégro, un expert pour la Pologne, pour réaliser des rapports de cartographie par pays sur le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe au niveau national.

Les rapports destinés aux États membres de l'APE et aux gestionnaires des itinéraires culturels permettront de développer davantage le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe au Monténégro et en Pologne.

La portée géographique de l'étude sera celle du Monténégro et celle de la Pologne. Les rapports seront préparés en étroite consultation avec le Ministère de la culture du Monténégro et le Ministère de la culture de la Pologne. Les experts seront sélectionnés en fonction de leur maîtrise de la langue nationale, de la recherche scientifique dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme dans le cadre géographique de l'étude. La connaissance du pays concerné et du programme Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sera considérée comme un atout.

Les études devraient avoir une longueur d'au moins 270 000 caractères (environ 80 pages) à l'exclusion des annexes. Tous les documents de référence mentionnés dans les études (par exemple résolutions, déclarations, autres) doivent être fournis dans les annexes. Chaque étude devra être accompagnée d'une visite de terrain à préparer en coordination avec les autorités nationales (représentants de l'APE).

Les chapitres énumérés ci-dessous devraient fournir une structure des études et de leur contenu. Les experts auront la possibilité d'ajouter à cette liste, en concertation avec les représentants de l'État membre auprès de l'APE :

1. Résumé analytique comprenant un bref résumé pour l'État membre de l'APE en question et un court résumé pour les itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe et les réseaux candidats ;
2. Cadrage et contexte du rapport
3. Politiques et législations du patrimoine national
4. Labels et initiatives du patrimoine international / européen au Monténégro ou en Pologne
5. Analyse SWOT du potentiel du programme Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe au Monténégro ou en Pologne
6. Inventaire des activités liées aux itinéraires culturels au niveau national
7. Potentiel de nouvelles initiatives d'itinéraires culturels émergeant au niveau national
8. Examen des instruments de financement nationaux
9. Rapport de mission sur le terrain et analyse

10. Recommandations
11. Conclusions
12. Références, abréviations et glossaire
13. Annexes

Le prestataire doit viser à préparer une étude qui soit :

- Claire, bien formulée, bien présentée, bien référencée ;
- Fournir des exemples concrets / meilleures pratiques des États membres de l'APE et des Itinéraires culturels certifiés ;
- Utiliser la documentation d'appui du Conseil de l'Europe, des sources scientifiques fiables ou d'autres organisations internationales
- Couvrir l'ensemble de la portée géographique et des thèmes mentionnés ci-dessus ;
- Présenter des recommandations et des conclusions détaillées, claires et faciles à mettre en œuvre ;

Le fournisseur sera invité à informer régulièrement le secrétariat de l'APE de l'avancement des recherches et de la rédaction du rapport. Des réunions en ligne seront organisées au début de la recherche pour une validation par le Secrétariat de l'APE de la table des matières du rapport, à mi-parcours pour une évaluation globale, et avant la soumission finale pour examen final et ajustements du texte. Les commentaires fournis par le Secrétariat devront être pris en compte par le fournisseur. Le cas échéant, il sera recommandé à l'expert de promouvoir le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Le Secrétariat de l'APE fournira les contacts et les données disponibles à sa disposition dont le fournisseur pourrait avoir besoin.

La mise en page de l'étude n'est pas incluse dans ce contrat. Le fournisseur sera invité à soumettre le rapport final dans un document Word (.docx) comprenant toutes les annexes. Le document devra être clairement présenté : une seule police globale comme Tahoma ou Arial, espacement de 1,5 ligne, pages numérotées, table des matières et table des matières des annexes, si pertinent table des matières des images / graphiques, bibliographie, tableau d'abréviations et glossaire, avec une vérification orthographique du document dans son ensemble.

Le rapport doit être préparé en anglais ou en français. Si des citations ou un autre texte dans une autre langue que la langue principale du rapport sont insérés dans l'étude, ceux-ci devront être traduits dans une note en bas de page où se trouve la citation.

Le rapport final sera publié sur le site Internet des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (www.coe.int/itinéraires) et distribué aux Etats membres de l'APE.